

No. de la
résolution

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école secondaire de la Cité**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ**

Procès-verbal de la huitième séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 tenue le 10 juin 2026 à 18h30, à l'école secondaire de la Cité.

SONT PRÉSENTS

Mesdames	
Estelle Boisvert	Élève
Winon Hernandez	Parent
Mylène Larocque	Membre du personnel professionnel
Geneviève Ouellet	Parent
Céleste Prévil	Élève
Souhir Sahraoui	Parent
Madeleine Vallières	Enseignante
Messieurs	
Laurent Bergeron-Collin	Parent
Ibrahim Daher	Parent
Patrick Gélinas	Enseignant
Djibril Niang	Enseignant

SONT ABSENTS

Mme Nancy Rollin Levesque	Membre du personnel du soutien
Mme Bettyna Bélizaire	Membre de la communauté
Mme Gabrielle Belzile-Quévy	Directrice adjointe

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mme Catherine Dubuc	Directrice
M Joffrey Huguet-Latour	Directeur adjoint

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h36.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Mylène Larocque, appuyé par Madame Geneviève Ouellet, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	---

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2026

Il est proposé par Madame Madeleine Vallières, appuyé par Monsieur Laurent Bergeron-Collin, d'adopter le procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

La rencontre prévue au mois d'août est annulée, car le budget sera adopté ce soir.

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention

6. MESSAGES DES REPRÉSENTANTS

6.1. PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Les membres du personnel mentionnent les informations suivantes :

- La période des examens a commencé aujourd'hui. Tout s'est bien déroulé.
- Cette année, les élèves de 4^e et 5^e secondaire termineront leurs cours ce 10 juin 2026. Les autres élèves termineront le vendredi 19 juin 2026.

6.2. ÉLÈVES

Les élèves mentionnent les informations suivantes :

- C'est la fin de l'année scolaire. Les élèves sont excités et positifs à l'idée de terminer leur année.
- Le festif de fin d'année a eu lieu le 5 juin dernier. Les élèves ont apprécié les activités.

6.3. PARENTS

Les parents mentionnent les éléments suivants :

- Les élèves ont hâte aux vacances.

6.4. MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

Mme Bélizaire est absente lors de la rencontre du conseil d'établissement.

7. MOT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Mesdames Catherine Dubuc et Gabrielle Belzile-Quévy partagent les informations suivantes :

- Des remerciements sont adressés à tous les membres du personnel ainsi qu'aux élèves pour leur implication tout au long de l'année.
- Un retour est effectué sur les différents galas.
- Le groupe de musique formé des membres du personnel s'est produit le 9 juin dernier. Le groupe sera présent aux célébrations de

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	--

l'Outaouais en fête le 20 juin prochain.

CÉ #2526-47

8. DÉCISIONS

8.1. BUDGET 2026-2027

Madame Catherine Dubuc présente les prévisions budgétaires 2026-2027 et les annexes.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par madame Catherine Dubuc, directrice, et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition qui est faite par la directrice de l'école est sur la base de notre prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition préparée par la directrice comprend les fonds à destination spéciale de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Patrick Gélinas, appuyé par Madame Geneviève Ouellet, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le projet de budget de l'école secondaire de la Cité pour l'année scolaire 2026-2027 tel que proposé par la directrice.
- **DE MANDATER** la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour qu'il l'approuve.

CÉ #2526-48

8.2. RAPPORT ANNUEL 2025-2026

Monsieur Laurent Bergeron-Collin présente le rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, prescrit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités ;
- **CONSIDÉRANT** que le rapport annuel a été préparé par Monsieur Laurent Bergeron-Collin, président ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres ont eu l'opportunité de modifier ou d'enrichir le document ;

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	--

CÉ #2526-49

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Winon Hernandez, appuyé par Monsieur Djibril Niang, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le rapport annuel 2025-20265.

8.3. RÉPARTITION ET DESTINATION DES IMMEUBLES 2026-2027

Madame Catherine Dubuc mentionne la possibilité que quelques cours de la formation professionnelle puissent être offerts à certains élèves au sein de l'établissement de l'école secondaire. Les élèves visés par ces cours seront ciblés selon leur intérêt et leur parcours scolaire.

- **CONSIDÉRANT** que l'acte d'établissement de l'école secondaire de la Cité inclut seulement des cours dispensés au secteur jeune;
- **CONSIDÉRANT** que les besoins des élèves varient d'une année à l'autre;
- **CONSIDÉRANT** la possibilité d'offrir des cours de la formation professionnelle au sein de l'établissement;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Collin, appuyé par Madame Madeleine Vallières, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ACCEPTER** la modification de la répartition et destination de l'école secondaire de la Cité en y ajoutant le Centre de formation professionnelle.

CÉ #2526-50

8.4. PROTOCLE D'ENTENTE – PROJET FRANCOSCÈNE JEUNESSE 2026-2027

Madame Catherine Dubuc présente le projet. Le projet vise à promouvoir l'usage, l'appréciation et la vitalité de la langue française auprès des jeunes en milieu scolaire. Le projet inclut la création d'une dizaine de capsules de valorisation mettant en valeur la langue française dans la région. L'organisme impliqué prévoit déployer quatre activités de loisir et culture en français pendant la prochaine année scolaire.

- **CONSIDÉRANT** que Loisir sport Outaouais a obtenu une subvention du ministère de la Langue française du Québec pour le déploiement du projet Francoscène jeunesse;
- **CONSIDÉRANT** que le projet Francoscène jeunesse vise à offrir aux élèves des ateliers culturels en français favorisant leur engagement, leur créativité et leur développement personnel;

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	--

- **CONSIDÉRANT** que ces ateliers représentent une occasion enrichissante pour les élèves de participer à des activités culturelles en français au sein de leur milieu scolaire;
- **CONSIDÉRANT** que les ateliers offerts dans le cadre du projet Francoscène jeunesse sont entièrement financés et ne nécessitent aucune contribution financière de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que l'école souhaite collaborer avec les partenaires du projet afin d'offrir ces ateliers durant l'année scolaire 2026-2027;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Winon Hernadez, appuyé par Monsieur Ibrahim Daher, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'AUTORISER** la participation de l'école secondaire de la Cité au projet Francoscène jeunesse et autorise la direction de l'école à signer le protocole d'entente ainsi qu'à entreprendre les démarches nécessaires à la tenue des ateliers dans l'établissement.

CÉ #2526-51

**8.5. PROPOSITION D'ACTIVITÉS POUR LES JOURNÉES
PÉDAGOGIQUES 2026-2027**

Madame Catherine Dubuc souligne l'intérêt marqué de plusieurs élèves pour la participation à des activités organisées lors des journées pédagogiques. Au cours de la dernière année scolaire, plusieurs sorties ont été proposées et la participation des élèves a été satisfaisante.

Dans les prochains jours, un sondage sera transmis aux élèves afin de mieux cerner leur intérêt à l'égard de l'offre d'activités envisagée.

Pour la journée pédagogique du 18 septembre 2026, nous souhaitons offrir la formation « Gardien averti ». Cette formation, animée par un organisme externe, se tiendra dans les locaux de l'école au coût de 60 \$ par inscription. Un minimum de 15 participants sera requis pour que l'activité puisse avoir lieu.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que l'inscription des élèves est volontaire;
- **CONSIDÉRANT** que les frais demandés sont le coût réel pour la formation;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Patrick Gélinas, appuyé par Madame Souhir Sahraoui, il est résolu à l'unanimité ;

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	--

CÉ #2526-52

- **D'ADOPTER** l'activité « Gardien averti » lors de la journée pédagogique du 18 septembre 2026.

8.6. VENTE DE VÊTEMENTS À L'EFFIGIE DE L'ÉCOLE – SEPTEMBRE 2026

Madame Catherine Dubuc présente les coûts pour l'achat de vêtements à l'effigie de l'école secondaire de la Cité.

Kangourou : 33,72\$

T-shirt manches longues : 28,43\$

T-shirt manches courtes : 13,55\$

Tuque : 23,05\$

Pantalon en coton ouaté avec poches avant : 41,43\$

L'option du polo sera regardée et au besoin, un vote électronique aura lieu pour le coût du vêtement.

- **CONSIDÉRANT** que l'achat des vêtements n'est pas obligatoire;
- **CONSIDÉRANT** que les montants demandés sont raisonnables et correspondent au coût chargé par le fournisseur;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Mylène Larocque, appuyé par Monsieur Djibril Niang, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le fournisseur ainsi que le montant demandé pour l'achat de vêtements à l'effigie de l'école.

CÉ #2526-53

8.7. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES 2026-2027

Madame Catherine Dubuc présente la planification des activités parascolaires qui auront lieu lors de la prochaine année scolaire : futsal, basketball, volleyball, badminton, cross-country, hockey, cheerleadings et tir à l'arc. Madame Dubuc mentionne qu'il y a un engouement pour les équipes sportives. Les activités pourront avoir lieu si des entraîneurs sont disponibles. Les parents déboursent des frais de 40\$ ainsi que le coût de l'uniforme.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école secondaire de la Cité
--	--

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Geneviève Ouellet, appuyé par Madame Winon Hernandez, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** la planification des activités sportives.

9. INFORMATION

9.1. COMITÉ DE PARENTS DU CSSPO

La dernière rencontre a eu lieu à l'école secondaire de la Cité. Les sujets discutés ont été les suivants :

- Calendrier des rencontres 2026-2027 ;
- Désignation des membres ;
- Projet d'épinglettes pour la journée de la réconciliation ;
- Demande d'entrevue en lien avec la Loi 94.

10. VARIA

Aucun sujet

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Madeleine Vallières que la séance soit levée à 19h45.

La prochaine rencontre aura lieu en septembre 2026.

Laurent Bergeron-Collin
Président

Catherine Dubuc
Directrice